

Compte rendu Conseil Municipal du 9 novembre 2012

Recrutement Agent occasionnel au service voirie

Le Conseil Municipal valide le principe de l'embauche d'un agent de voirie pour une période de 4 mois pendant la période hivernale.

Recrutement ATSEM

Le Conseil Municipal valide l'embauche d'une ATSEM en contrat contractuel pour une période de 9 mois qui pourra être suivi de 2 ans.

Travaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal avait validé le projet du renouvellement de 30 lampes sur les villages d'Arzac, La Glotonie et Trespeux avec le financement de l'ADEME.

Notre projet n'ayant pas été retenue par l'ADEME, le Syndicat Départemental d'Electrification propose de réaliser le projet avec une aide de 360 € par point lumineux pour un maximum de 20 lampes par le Syndicat.

Le Conseil Municipal décide de maintenir son projet pour 30 lampes avec un coût total de 20 765,95 € et une participation de la commune de 7 461,29 €.

Déclassement de parcelles du domaine public

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable pour le déclassement de deux parcelles dans le bourg de Saint Jean Lachalm destinées à être cédées à des riverains.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et mandate Mr le Maire pour donner suite au dossier.

Questions diverses

Mr le Maire informe le Conseil Municipal

- d'un accident survenu à la cantine le mardi 23 octobre.
- du lancement de l'appel d'offre pour la maison de bourg avec un délai de réponse fixé au 21 novembre et une réunion de la commission d'appel d'offre le 23 novembre à 14 heures.